

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	
@	

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conformément la PI 04/08/2026 Date et signature : (Nom et qualité) Le 07/08/2026 Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENT (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence	
Raccordement client : Oui	

Localisation des Travaux	
15130 GIOU DE MAMOU - RD58.	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	6		m. d'alvéole	6	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	2				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Création gc pour raccordement client fibreTranchée sur accotement sur 6m entre chambre et nouvel appui + pose 2 appuis telecom						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 24/08/2026						
Durée prévisible des travaux : 120.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041						

[Handwritten signature]

Didier ROUX

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous fossé	Sous trottoir
58	Cat. 2	Au PR 17+390	G	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée		Pose d'un appui
58	Cat. 2	Au PR 17+360	G	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée		Pose d'un appui
		Au PR 17+360	G	TT			3m par raccordement			Schéma 6.2 raccordement chambre aux support
		Au PR 17+360					3m par raccordement			Schéma 62 raccordement de chambre aux support

* L'implantation des supports aériens devront être situés à 2m minimum du bord de la chaussée, pour respecter les distances d'implantation recommander par le règlement de voirie Départementale

- * Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

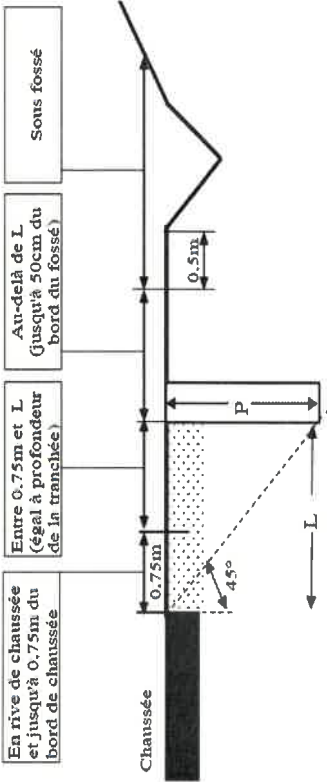
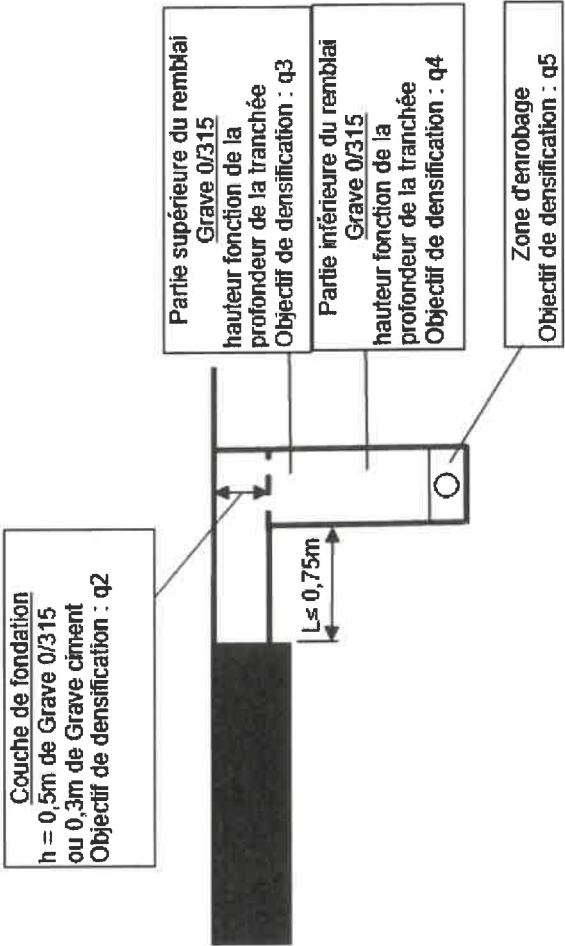
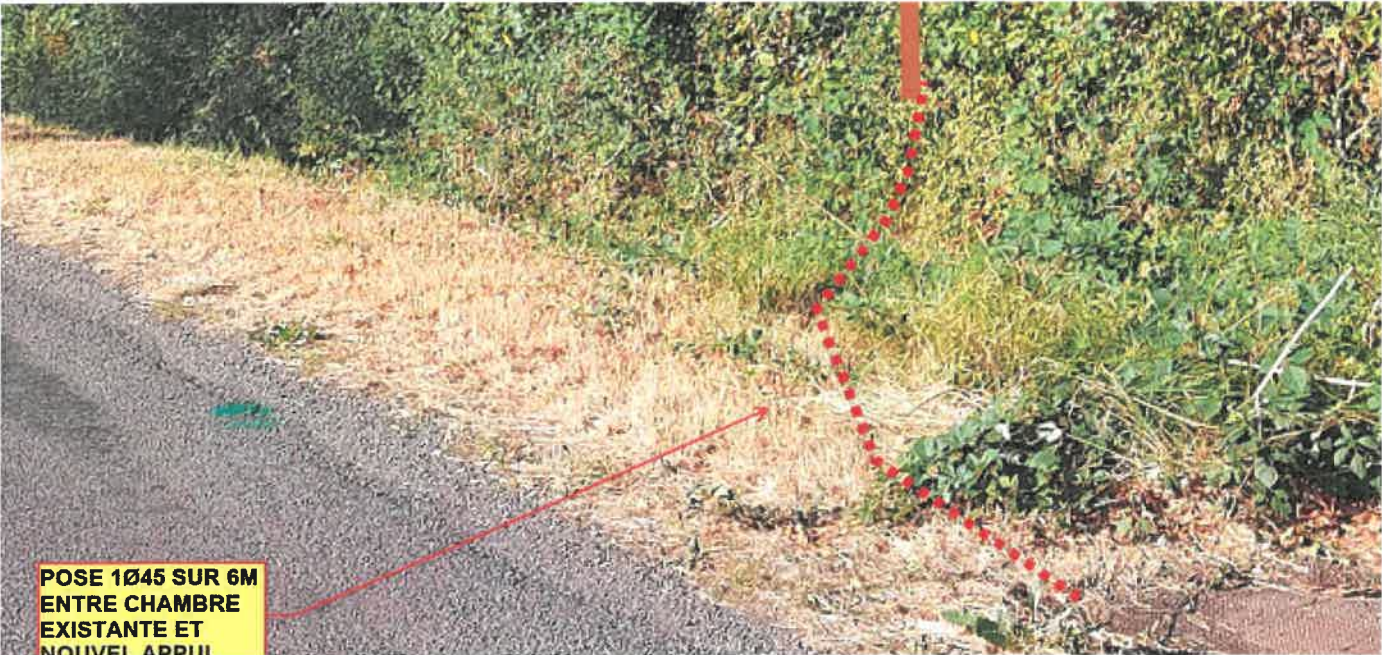
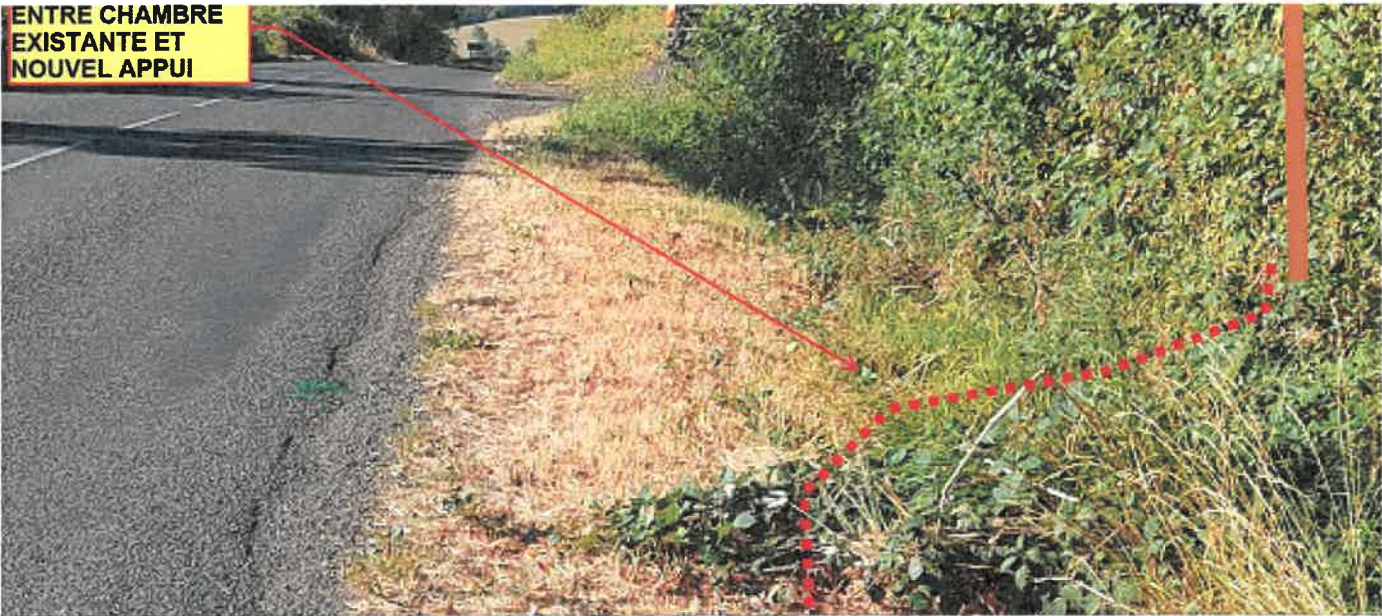


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3



ENTRE CHAMBRE
EXISTANTE ET
NOUVEL APPUI



POSE 1Ø45 SUR 6M
ENTRE CHAMBRE
EXISTANTE ET
NOUVEL APPUI